

Règlement complet jeu E-nauguration Site Coleen Bow

ARTICLE 1 : OBJET

S&F développement, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 40 260 €, immatriculée au RCS Aix-en-Provence B 500 353 743, dont le siège social est situé 725 Chemin Joseph Roumanille - 13320 BOUC BEL AIR, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat pour l'inauguration du nouveau site Internet de sa marque Coleen Bow.

ARTICLE 2 : DIFFUSION DU JEU

Ce jeu est valable du 5 au 10 mars 2010. Les modalités de participation sont présentées dans un mail adressé à une sélection d'internautes : blogueuses dans l'univers de la mode, « amies » ou « fans » de la marque sur Facebook...

ARTICLE 3 : PARTICIPANTS

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, Corse compris, à l'exception des salariés et représentants de S&F développement, de ses partenaires, et de ses sous-traitants, ainsi que de leurs conseils et des membres de leur famille. Il ne sera accepté qu'une seule participation par personne (même nom, même adresse mail et postale).

ARTICLE 4 : PARTICIPATION AU JEU

La participation au jeu est entièrement gratuite et se fait exclusivement par internet en remplissant le formulaire de demande d'invitation à l'inauguration du site.

Pour participer, il suffit de remplir les champs du formulaire et de valider sa demande d'invitation en cliquant sur l'icône prévue à cet effet avant le 10 mars 2010 à 17h00.

Tout formulaire présentant une anomalie (notamment coordonnées incomplètes, adresse électronique incorrecte...) ne sera pas pris en considération.

Il ne sera accepté qu'une seule participation par personne (même nom, même adresse postale et même adresse e-mail) pour toute la durée de l'opération. Toute participation additionnelle sera automatiquement rejetée.

La participation au Jeu ne peut se faire que selon les modalités décrites ci-dessous.

ARTICLE 5 : DESIGNATION DES DOTATIONS

La dotation de ce jeu est constituée de 10 lot. Le lot numéro 1 est constitué d'un Week-end SPA et Bien-Etre pour deux personnes en Hôtel 3 ou 4* d'une valeur de 279 €. Une liste d'hôtel sera communiquée au gagnant qui choisira l'établissement dans lequel il souhaitera se rendre. Les frais de déplacement pour se rendre sur le lieu de déroulement du week end ne seront pas pris en compte par S&F développement.

Les lots n°2 à 10 sont constitués d'un bon cadeau de 15€ à valoir sur l'achat de la collection présentée sur le site internet (les frais d'expédition seront facturés en supplément).

ARTICLE 6 : DETERMINATION DES GAGNANTS

Le gagnant sera déterminé par un tirage au sort sera effectué le 10 mars parmi tous les formulaires d'inscription reçus avant le 10 mars 17h00. Cette annonce lui sera communiquée sur le site Internet, lors de l'inauguration qui aura lieu le 11mars 2010 à partir de 17h.

ARTICLE 7 : RECEPTION DES DOTATIONS

Les dotations seront adressées, gratuitement, au gagnant à l'adresse postale qu'ils auront mentionnée dans le formulaire de participation au jeu. Le gagnant recevra son lot dans un délai de 1 mois environ après la clôture du jeu.

Le participant est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées. Par conséquent, il est responsable de la modification de son adresse et doit, en cas de changement d'adresse, prendre les mesures nécessaires auprès de La Poste, pour que son lot lui parvienne.

En aucun cas la société S&F développement ne sera tenue responsable d'une erreur d'acheminement de la dotation, de la perte de celle-ci lors de son expédition ou de tout autre incident pouvant survenir au sein des services de la Poste.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITES ET DROITS DE S&F Développement

Il est rappelé que le simple fait de participer au présent Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

8.1 Problèmes de connexion ou autres

- La société S&F développement ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque problème de communication, de connexion réseau, d'ordinateurs ou de connexion défectueuse. La société S&F développement ne peut être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du site pour un navigateur donné.
- La société S&F développement ne garantit pas que son site Internet fonctionne sans interruption ou qu'il ne contient pas d'erreurs informatiques quelconques, ni que les défauts constatés seront corrigés.
- La société S&F développement ne garantit pas que le site, son site Internet, les serveurs qui y donnent accès, ne contiennent pas de virus ou d'autres composants susceptibles de causer un dommage aux biens ou aux personnes.

- En aucun cas la société S&F développement ne saurait être tenue pour responsable d'une perte de données ou d'une détérioration de ces données. La société S&F développement ne saurait être tenue pour responsable si les données relatives à la participation d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription ou un problème de connexion Internet).
- La société S&F développement ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque préjudice (personnel, physique, matériel, financier ou autre) survenu à l'occasion de la participation au Jeu.

8.2 Arrêt ou modification du Jeu

- La société S&F développement ne saurait être tenue pour responsable si, pour une raison quelconque (fraude informatique, virus, incendie, inondation, grève ou toute autre raison, force majeure) ce jeu venait à être écourté, modifié, reporté ou annulé. En effet, la société S&F développement se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le présent Jeu si les circonstances l'exigeaient et ce, sans réparation d'un quelconque dommage moral ou financier pour les participants.
- La société S&F développement se réserve la possibilité de suspendre le jeu si elle estime qu'elle n'est plus en mesure d'assurer la sécurité des informations personnelles des participants.

S&F Développement se donne la possibilité de modifier le présent règlement pendant la période du jeu, et devra à ce titre en avertir les participants.

8.3 Exclusion d'un participant :

- La société S&F Développement se réserve le droit d'exclure tout participant ayant délibérément triché ou ayant délibérément fourni des renseignements erronés.
- La société S&F Développement se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des participants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du participant à ce Jeu.

ARTICLE 9 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

La société S&F développement s'engage à respecter la vie privée des participants et à protéger les informations qu'ils lui communiquent.

Conformément aux dispositions de la loi n° 878-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données nominatives les concernant qu'ils peuvent exercer à l'adresse de la société. Ou par e-mail à l'adresse suivante : mode.coleenbow@gmail.com

Sauf avis contraire, les données à caractère personnel qui seront communiquées dans le cadre du présent jeu feront l'objet d'un traitement informatisé. Par l'intermédiaire de ce jeu, les participants qui ont coché la case d'option prévue à cet effet, peuvent être amenés à recevoir par courrier électronique ou postal des propositions et/ou communications commerciales de la société S&F Développement. S'ils ne le souhaitent pas, ils peuvent s'y opposer en écrivant à l'adresse de la société ou en envoyant un mail à l'adresse suivante : mode.coleenbow@gmail.com

ARTICLE 10 : OBTENTION DU REGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, sans restriction ni réserve.

Ce règlement est librement accessible sur le site www.coleenbow.com

Il ne sera répondu à aucune demande écrite, orale ou téléphonique concernant le Jeu, l'interprétation ou l'application dudit règlement.

ARTICLE 11 : LITIGES

Tout litige concernant l'interprétation et/ou les cas non prévus par le présent règlement sera tranché par la société S&F Développement, dont les décisions seront souveraines et sans appel.

Toute contestation relative à ce Jeu devra être adressée, par écrit uniquement, en français à l'adresse de la société.

Aucune contestation ou réclamation ne sera prise en considération après un délai d'une semaine suivant la date de clôture du Jeu.